

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :  
08 07 2025

L'an deux mille vingt-Cinq, le 08 JUILLET à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de SANTANS, sous la présidence de Monsieur Franck DAVID vice président.

Date de convocation :  
03 07 2025

Nombre de  
délégués :

En Exercice : 12  
Présents : 10  
Votants : 10  
Excusés : 03

**PRESENTS :** M BAUD Jean Baptiste, M DAVID Franck, M MEUGIN Olivier, M BARBERET Emmanuel, Mme GAY Florence, M GOUNAND Alain, M VUILLET Christian, M PICHON Jean Claude, Mme CALINON Séverine.  
BONGAIN Cédric (suppléant de M CORDIER).

**EXCUSES :** M Etienne CORDIER, M DECOTE Yves, M THIEBAUT Pierre,

**SECRETARE DE SEANCE :** M VUILLET Christian

### D 29 25 – TRAVAUX CUISANCE DANS ARBOIS (APPMA)

Suite aux inondations de juillet 2021 dans le ruisseau du Javel, la piscine municipale d'Arbois a été fortement endommagée. Les importantes détériorations ont provoqué, suite à une malencontreuse manipulation, une pollution accidentelle causant une mortalité piscicole quasi-totale en aval de la piscine.

Face à ce constat, la commune d'Arbois, l'AAPPMA « La Cuisance » ainsi que la FDPMA du Jura ont eu la volonté de compenser ce préjudice par des travaux de restauration. Ainsi, plusieurs sites potentiels ont été identifiés via une maîtrise foncière « facilitée » (propriétés de la commune d'Arbois ou de l'AAPPMA « La Cuisance »). A ce titre, la FDPMA du Jura participe financièrement à l'opération dans un cadre assurantiel, évalué à hauteur du préjudice, pour une somme d'environ 10 000 €.

D'un point de vue biologique, en quelques années on observe dans la Cuisance, une baisse importante des populations de truites farios mais aussi de macro-invertébrés benthiques. Les dernières pêches d'inventaire menées par la FDPMA 39, dans le cadre de la mise à jour du schéma de restauration de la Cuisance (étude menée par le SMDL), font état d'un effondrement de la densité de truite. En effet, les densités passent de presque 400 Kg/ha en 2005 à 50 Kg/ha en 2023.

Concernant les macro-invertébrés, on observe également une baisse de la densité mais aussi une baisse de la diversité des différents taxons. Également, les taxons les plus poluo-sensibles sont absents des relevés réalisés.

Concernant la morphologie du cours d'eau, on observe la mise en place d'un dallage de tuf quasi-intégral sur bon nombre de tronçons. Ce dallage induit une disparition des habitats présents pour les populations piscicoles mais également pour les invertébrés benthiques, source de nourriture primaire des truites. Cela induit également, la perte des zones de frayé de la truite réduisant ainsi les faibles zones existantes

Ainsi, 2 sites ont été choisis, le site du moulin de Cesy et le site du pont neuf à Arbois. Les principes de restauration retenus sont les suivants :

#### Site n°1 – aval du moulin de Cesy :

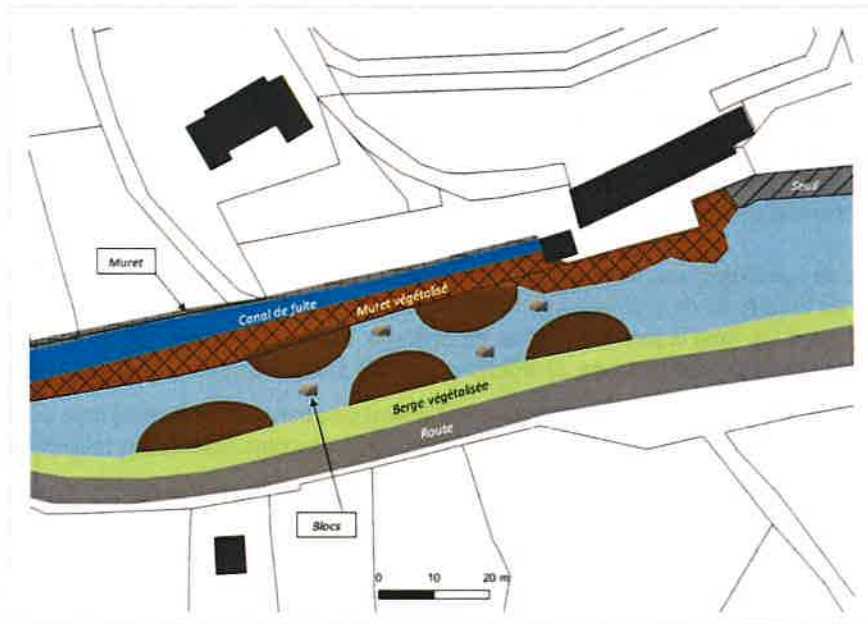
- Création de 5 banquettes recréant de la sinuosité ainsi qu'un lit d'étiage, les dimensions sont les suivantes : largeur environ 7 m, longueur variant de 18 à 25 m, hauteur variant de 50 à 60 cm, banquette en bois (adaptable si problème de fixation) ;
- Mise en place de blocs et/ou de souches pour créer de l'habitat et éviter le colmatage du tuf ;
- Détuffage sur environ 40 cm ;
- Réinjection sédimentaire pour recréer des supports de reproduction (environ 270 m<sup>3</sup>), la granulométrie sera à définir.

#### Site n°2 – Amont du pont Neuf (lieu-dit Aux Isles) :

- Mise en place de blocs dans le lit pour recréer des habitats mais également donner de la rugosité afin d'empêcher le dépôt du tuf ;
- Un détuffage important (environ 30 cm) dans le secteur et une scarification de la zone de frayère historique pour recréer des zones intéressantes pour la reproduction ;
- Mise en place d'un épis en rive gauche qui à pour objectif de favoriser les écoulements au droit de la frayère historique située en rive droite ;
- Une recharge sédimentaire en amont du radier (dans le plat courant) avec une granulométrie plus importante que pour le site du moulin de Cesy.



Site n°1 :



Site n°2 :



Plan de financement prévisionnel :

Agence de l'Eau RMC à hauteur de **50%**  
(Potentiellement 80% dans le cadre du 12<sup>ème</sup> programme)

<b>Structures</b>	<b>Montant prévisionnel</b>	<b>Montant HT</b>
SMDL	25 000 €	36 %
FDPPMA39	10 000 €	14 %
Agence de l'eau	35 000 €	50 %
<b>Total</b>	<b>70 000 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le projet de restauration des 2 sites implantés dans la Haute-Cuisance dans le territoire de la commune d'Arbois
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les aides publiques et notamment les subventions de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse dans le cadre de leur 12<sup>ème</sup> programme.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs au projet de restauration de la Haute Cuisance à Arbois

A Santans, le 08 JUILLET 2025,

Le Vice Président,

**RENDU EXECUTOIRE  
POUR EXTRAIT CONFORME**

M Franck DAVID

